

URPS

2019 INFIRMIERS LIBÉRAUX
BRETAGNE

Porter toujours plus haut la voix des infirmiers
et infirmières libérales de Bretagne



ÉDITO DU PRÉSIDENT

2019 : COORDINATION ET TERRITOIRE, L'engagement de L'Union !

C'est vraiment l'année qui aura vu naître et se concrétiser les projets de coordination de l'ensemble des acteurs sanitaires et médico-sociaux à l'échelle d'un territoire, avec l'émergence de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Un des trois maillons de la réorganisation des soins de ville, complémentaire de la coordination clinique de proximité constituée par les Équipes de Soins Primaires et des Dispositifs d'Appui à la Coordination pour la gestion des cas complexes.

Notre URPS, celle des infirmiers, consciente et soucieuse de l'attachement viscéral de la profession à son indépendance professionnelle, s'engage et s'investit pour vous accompagner, au plus proche de vos besoins dans l'accomplissement de vos projets d'exercice coordonné.

Si plus que jamais, il est nécessaire que les acteurs de santé de terrain libéraux se saisissent de l'opportunité que leur donne la loi de s'emparer du sujet, il est primordial d'être bien accompagné dans la démarche, pour que n'émergent

pas des coquilles vides, mais de vrais projets d'exercice coordonné. Ils doivent répondre à la fois aux exigences de fluidité des parcours de soins des patients et à celle des professionnels de santé : un exercice professionnel simplifié par des organisations et des outils simples et efficaces.

C'est ce désir d'efficacité qui guide notre engagement dans GECOLib', véritable « outil technique » interprofessionnel et inter-URPS à disposition de la profession. Une garantie d'accompagnement de qualité pour les libéraux dans le respect de chaque profession.

Si cette thématique a été au cœur de notre action en 2019, cela n'aura pas été la seule et pas au détriment des autres projets. Ce rapport d'activité en témoigne.

Bonne lecture...



SOMMAIRE

1. L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE	4
<i>Les infirmiers libéraux bretons en chiffres</i>	4
<i>L'organisation</i>	5
<i>Le financement</i>	6
<i>La vie de l'Union</i>	7
<i>La communication</i>	7
Nos projets :	
<i>Inzee.Care</i>	8
<i>Vaccination</i>	12
<i>PAPRICA : Plateforme de Premier Recours pour les Interventions en Chirurgie Ambulatoire</i>	14
<i>Hémochromatose</i>	15
<i>Nutrition et activité physique chez le sujet âgé atteint de cancer</i>	16
<i>Bonnes pratiques de prescription</i>	16
<i>CCS e-santé</i>	17
<i>Réunion d'information en IFSI</i>	17
2. LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE	18
<i>Les instances de démocratie en santé</i>	18
<i>Les instances liées à l'exercice coordonné</i>	19
<i>Les instances liées à l'exercice de la profession</i>	20
<i>Les instances liées à des thématiques de santé publique prioritaires en région</i>	22
3. L'INTERPROFESSIONNALITE AU BENEFICE DU PARCOURS PATIENT	24
L'INTER-URPS	24
<i>L'organisation de l'exercice</i>	24
<i>Les systèmes de communication et d'informations partagées</i>	26
<i>La prévention et promotion de la santé</i>	30
<i>La prise en charge PAVPH</i>	33
GECOLIB'	35
<i>L'organisation</i>	35
<i>Les actions développées</i>	36
GLOSSAIRE	40
LES PARTENAIRES	42



L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE

LES INFIRMIERS LIBÉRAUX BRETONS EN CHIFFRES

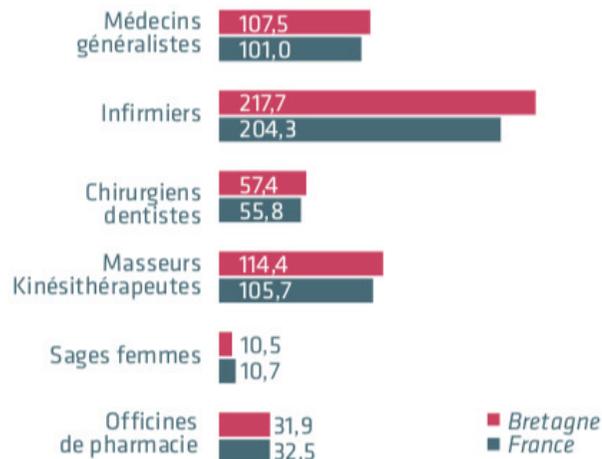
En 2019, le nombre d'infirmiers libéraux continue sa progression en région. Ce sont plutôt les départements du 35 et du 56 qui attirent les nouvelles installations.

	EFFECTIF IDELS	DENSITE IDELS	ÉVOLUTION (2019/2018)	PART DES 60 ANS ET +
Côtes d'Armor	975	16,28	+2,1%	8,1%
Finistère	2011	22,14	+2,5%	7,8%
Ille et Vilaine	1184	11,26	+3,0%	5,8%
Morbihan	1572	21,03	+4,5%	6,9%
BRETAGNE	5742	17,37	+3,1%	7,2%
FRANCE	14,04	14,04	+2,8%	

Source : Assurance Maladie - 31/12/2019.

L'offre de proximité demeure très favorable pour les infirmiers libéraux en Bretagne.

Densité de professionnels libéraux pour 100 000 habitants en 2019



Source: DEMOPS2019, masseurs-kinésithérapeutes DEMOPS2017, CNOP (officiines)



LE BUREAU

Les élus étant mandatés pour une durée de 5 ans, la gouvernance reste inchangée en 2019 (Membres du Bureau, membres du Conseil d'Administration, membres de la commission de vérification des comptes, salariée..).

Une équipe stabilisée pour poursuivre et/ou développer les projets de l'URPS.

Patrice THORAVAL
Président
22

Valérie BERTRAND
Secrétaire
56

Francis KERVELLA
Secrétaire adjoint
29

Luc MIOSSEC
Vice-Président
29

Claude FEILLANT
Trésorier
29

Christophe BRILLEAUD
Trésorier adjoint
56

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Monique THIBAUD
présidente

Anne RAIMBAULT

Nadine MARQUE

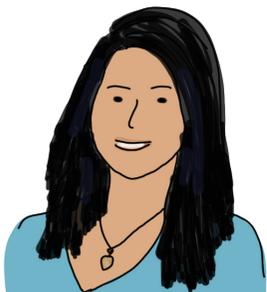
LA RÉPARTITION DES ÉLUS DE L'URPS INFIRMIERS BRETAGNE



Et des IDELs non élus URPS
missionnés pour renforcer
notre couverture en région :

Sylvie BOCHEREL-BERNEUIL, infirmière à Braspart (29)
Olivier DUPORT, infirmier à Quiberon (56)

Et une chargée de mission : **Delphine IN**, pour accompagner les élus de l'URPS dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets votés par le conseil d'administration, en assemblée générale.



LE FINANCEMENT

En 2019, l'URPS a reçu une dotation ACOSS à hauteur de 271 662€.

Cette dotation correspond aux cotisations obligatoires prélevées chaque année (CURPS) sur les revenus des infirmiers libéraux de Bretagne par l'URSSAF. Elles s'élèvent à hauteur de 0,1% des revenus déclarés par les IDELS bretons.

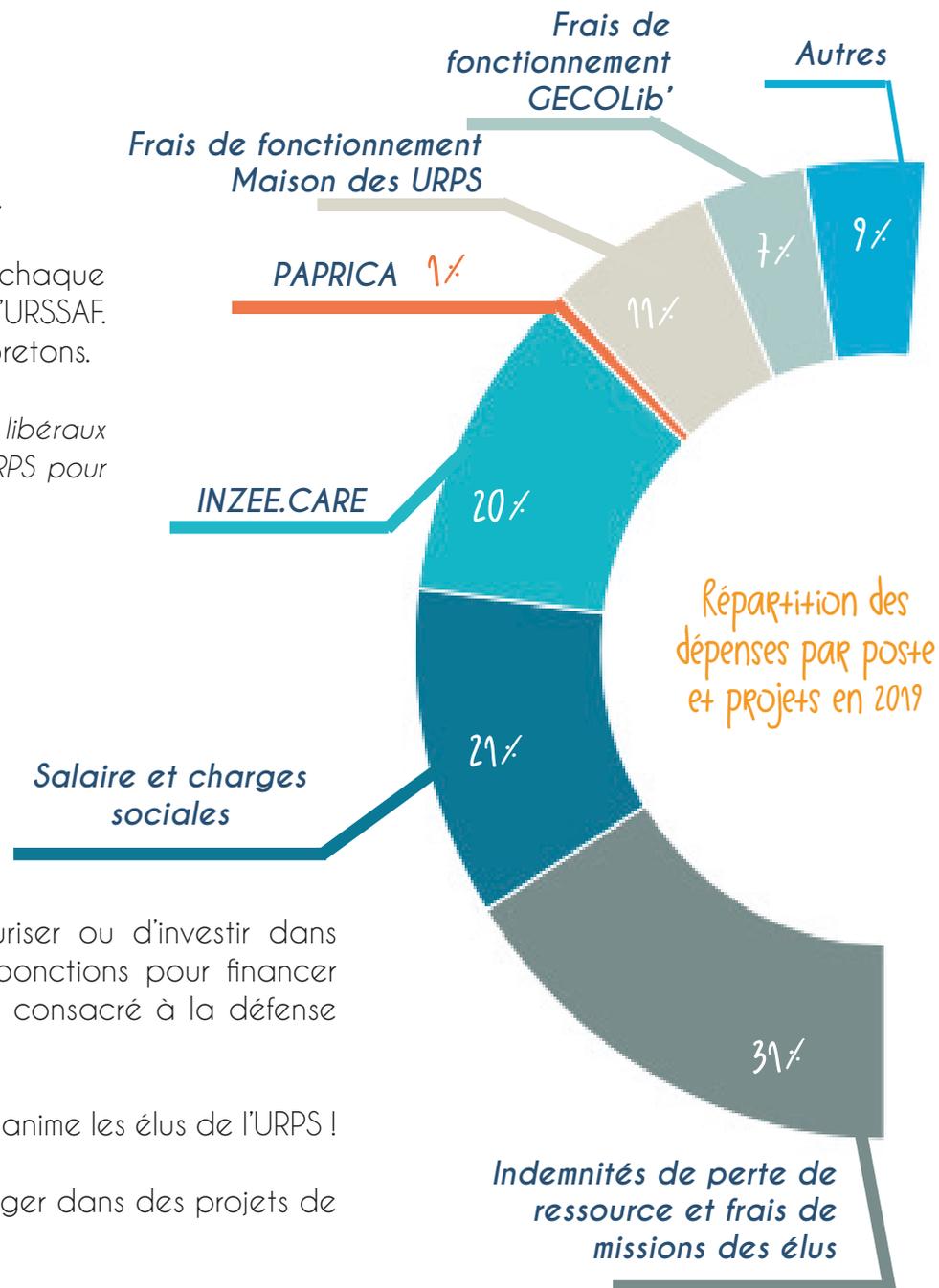
A titre de comparaison, cette cotisation est de 0,5% pour les médecins libéraux et 0,3% pour les chirurgiens-dentistes. Les moyens dont dispose chaque URPS pour représenter sa profession ne sont donc pas les mêmes.

2019		
Recettes d'exploitation	Dotations ACOSS	271 662
	Divers	960
Charges d'exploitation		265 633
RÉSULTAT		6 989

Notre URPS préfère investir dans les projets plutôt que de thésauriser ou d'investir dans l'immobilier. La non-utilisation des budgets de l'URPS induirait des ponctions pour financer d'autres organisations, ce qui bien évidemment imputerait le budget consacré à la défense de la profession en région.

S'investir dans des projets pour donner de la visibilité aux IDELS, ce qui anime les élus de l'URPS !

Ce résultat 2019 témoigne du dynamisme de l'URPS infirmiers à s'engager dans des projets de santé publique.



LA VIE DE L'UNION



En 2019, nous avons organisé 2 assemblées générales ordinaires (juin et en novembre) et une réunion de bureau (octobre). En dehors des réunions formelles statutaires, imposées par la loi, l'URPS bretonne fonctionne grâce à l'implication de l'ensemble des élus dans les différents projets mono ou pluri-professionnels développés par l'Union. L'implication de l'ensemble des élus est un gage de diversité et de réussite des projets. Cette année, comme les précédentes, chaque élu s'est vu proposé et a pu investir les dossiers pour lesquels il avait une appétence particulière.



LA COMMUNICATION

Le site internet

Régulièrement actualisé avec les projets en cours.

La communication électronique

Diffusion d'invitations régulières à des journées d'information et/ou de formation. L'occasion de permettre aux mandants de suivre les projets, de se former et d'améliorer leurs pratiques.

Réseaux sociaux



URPS infirmiers Bretagne

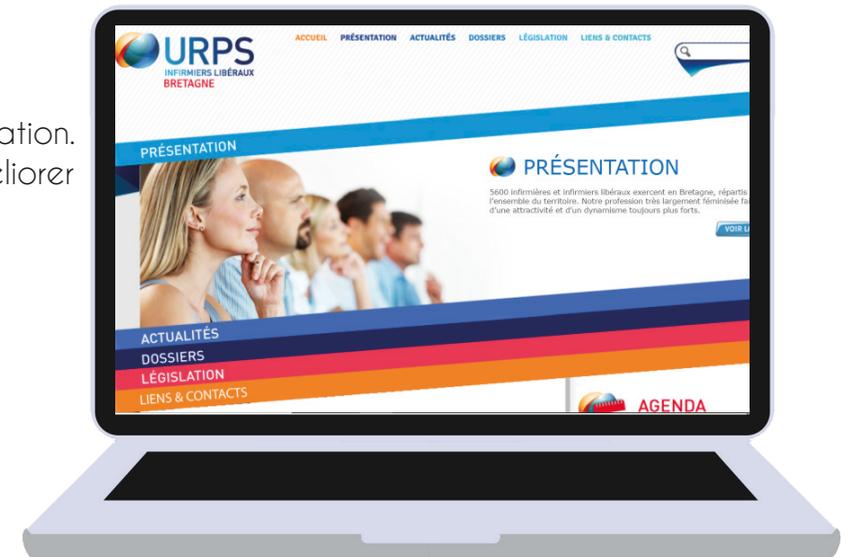


URPS des infirmiers libéraux de Bretagne



@InfirmiersDe

<http://bretagne.infirmiers-urps.org/>



INZEE.CARE

L'URPS investit depuis 2017 dans inzee.care, une solution de mise en relation des établissements et patients avec les IDELS.

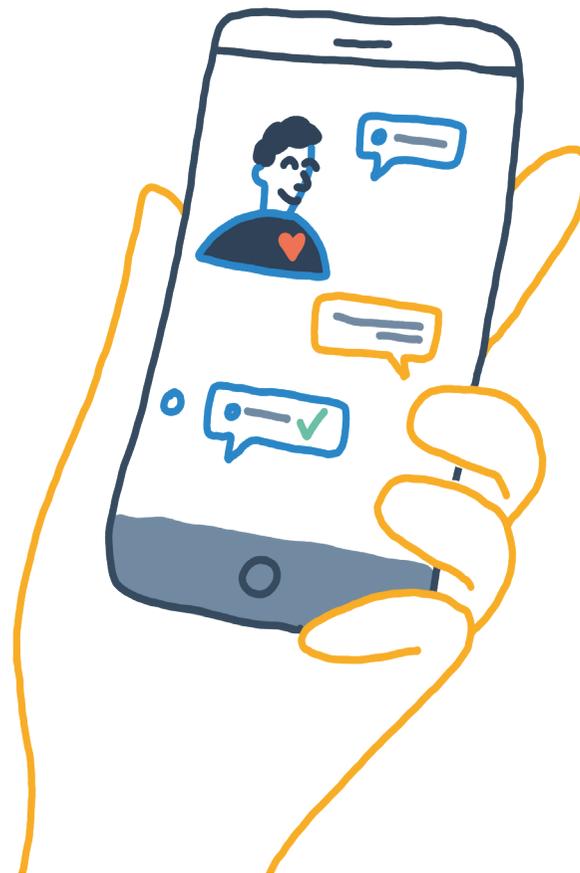
Le danger d'ubérisation de la profession n'est pas une vue de l'esprit. En témoigne le développement erratique des plateformes commerciales dans les régions où inzee.care n'a pas été déployée.

Cette solution alternative ne vise absolument pas à se substituer aux modes habituels de relations entre les professionnels et leur patient mais bien à freiner ou interdire la filiarisation et la captation des patientèles de chacun au profit des « marchands du temple ».



inzee.care

Le professionnel de santé à proximité



Inzee.care : une solution éthique aux mains des IDELS !

Avec inzee.care, notre objectif stratégique est d'empêcher le développement de plateformes commerciales proposant des tarifs prohibitifs, aux mains d'acteurs financiers et non de professionnels de santé.

Inzee.care pour rendre visible Les IDELs :

Avec inzee.care, l'URPS peut recueillir des données statistiques (types de soins, réactivité des IDELs, IDELs participant à des projets d'exercice coordonné...) pour rendre visible la profession et également l'appuyer dans les négociations avec les partenaires institutionnelles.

Exemple : il est plus beaucoup plus aisé pour nous, face à un partenaire institutionnel qui pourrait nous reprocher une difficulté d'accès aux soins infirmiers, en utilisant les données d'inzee.care, de répondre que lorsqu'une demande de soins est effectuée par inzee.care, une réponse est apportée en moyenne en 7 minutes (CQFD).

CARTE DE COUVERTURE DES INSCRIPTIONS D'IDELS SUR INZEE.CARE 2019





Ouverture d'INZEE.CARE aux patients

Depuis fin 2018, les patients peuvent directement réaliser des demandes de soins sur inzee.care. Les usages et le nombre de demandes de soins ont décollé depuis l'accès direct aux patients: plus de 80% des demandes de soins sont effectuées par un patient.

Inzee.care : une plateforme interprofessionnelle !

Lors d'échanges avec les établissements de santé, nombreux ont soulevé le besoin d'être mis en relation avec d'autres professions de santé en sortie d'hospitalisation : masseurs-kinésithérapeutes, ambulanciers... Ce besoin a été entendu : la solution est sur le point d'intégrer les masseurs-kinésithérapeutes libéraux d'Île de France et les orthophonistes sur France entière. Peut-être, cette interprofessionnalité de la plateforme incitera-t-elle les établissements à en faire un usage plus régulier ?



Affiches, flyers et vidéo INZEE.CARE sont mis à disposition des établissements pour leur permettre de promouvoir INZEE.CARE auprès de leurs patients.

«Inzee.care est un projet important pour notre URPS mais pas que... J'ai pu au cours des facilitations CPTS faire la promotion d'inzee.care. Il s'avère que plusieurs pharmaciens sont intéressés par cette solution car souvent sollicités par les patients et certains sont en difficulté pour désigner un soignant disponible sans compérage. Inzee.care pourrait répondre à leur demande.»



Valérie BERTRAND, élue référente de l'équipe projet inzee.care sur le 56

Perspectives

Nous continuerons à communiquer sur cette plateforme auprès des établissements et des autres partenaires avec la mise à disposition de flyers, affiches et vidéo promotionnelle pour informer les patients de cette solution.

Néanmoins à l'usage, nous avons plus largement pu nous rendre compte que les établissements de santé en général, se préoccupaient peu de la sortie des patients depuis leur établissement vers la ville. Nous répondrons favorablement à la création de compte dans les établissements qui en font la demande.

Nous nous concentrerons essentiellement sur la promotion d'inzee.care auprès des patients, des DAC, des CPTS, et veillerons à intégrer cet outil à l'Espace Numérique Régional en Santé (ENRS).



Equipe projet INZEE.CARE :

Patrice THORAVAL, chef de projet

Yveline CANN, référente 29

Valérie BERTRAND, référente 56

Nelly LOHAT, référente 35

Anne RAIMBAULT, référente 22

Delphine IN en coordination de projet

LES ÉTABLISSEMENTS AYANT CONTRACTUALISÉ AVEC INZEE.CARE EN 2019



« Notre prochain objectif : intégrer InzeeCare aux outils numériques régionaux afin de rendre inzee.care interopérable avec les outils de la région pour faciliter les usages. »

Valérie BERTRAND, élue référente de l'équipe projet inzee.care sur le 56



VACCINATION

Sur un sujet qui touche au cœur de l'exercice infirmier, il peut vous sembler étrange de voir les chiffres pour 2018/2019, mais ce sont les seules statistiques stabilisées communiquées par Santé Publique France.

L'analyse de la campagne 2019/2020, qui aura vu la généralisation de la vaccination en officine de ville sera exposée dans le rapport d'activité 2020.

Lors de la campagne nationale de vaccination contre la grippe 2018, nous avons envoyé à l'ensemble des IDELS de la région, un kit d'outils pour leur permettre de promouvoir la vaccination antigrippale auprès des collègues, autres professions de santé et de leurs patients.

Contenu du kit :



BILAN DE L'OPERATION 2018

Pour évaluer l'impact de cette opération, l'URPS infirmiers a lancé un **défi vaccination contre la grippe** : nous avons invité les IDELS à renseigner le nombre total de vaccins effectués lors de la campagne.

- Taux de répondants: 15%
- Nombre moyen de vaccins contre la grippe réalisé par un IDEL : 90. (Ce chiffre étant à pondérer en fonction du nombre d'IDELS par cabinet).

Statistiques Santé Publique France 2018 :

La Bretagne est :

- la seule région à dépasser la barre de 50% de couverture vaccinale (tout âge confondu) soit un gain de 1,5% par rapport à la saison 2017/2018
- La 1ère région avec un taux de couverture vaccinale de 54,3% chez les 65 ans et +.
- La 5è région (avec un taux de couverture vaccinale de 31,1%) chez les moins de 65 ans à risque.

Statistiques CPAM, (ERAMSE REGIONAL)

- La proportion de personnes vaccinées par un IDEL augmente légèrement : 30,7% contre 28,7% en 2017/2018.
- Sur les 50% de personnes vaccinés contre la grippe, 30% le sont par un IDEL.
- Au 1er septembre 2018, 38,1% des IDELS ayant reçu un bon se sont fait vacciner contre la grippe.

Perspectives 2019/2020 :

Au regard du taux de couverture vaccinale des populations éligibles en 2018/2019, des marges de progression restent possibles dans la population recommandée pouvant bénéficier de la gratuité du vaccin grippe et notamment :

- Personnes âgées de 65 ans et plus, ou atteintes de certaines pathologies chroniques,
- Femmes enceintes,
- Personnes obèses,
- L'entourage des nourrissons à risque de grippe grave.

Or chaque profession a son rôle dans le repérage de ces personnes fragiles. Ex : les sages-femmes sont souvent en contact avec les femmes enceintes, les podologues avec les patients diabétiques, les masseurs-kinésithérapeutes avec les patients ayant des pathologies respiratoires.

Pour poursuivre la dynamique engagée par les professionnels de santé libéraux et travailler sur l'organisation de la vaccination contre la grippe en inter-professionnalité, le pilotage du projet a été confiée à GECOLib'. Lucie SOUFFOIS, chargée de développement GECOLib' et Delphine IN, coordonneront la gestion de ce projet en vue de la prochaine campagne 2019/2020. A cette occasion, le nom donné à ce projet sera GECOVAX.

Plus d'information sur le projet GECOVAX dans la partie consacrée à GECOLib' dans ce rapport d'activité 2019.

EXPLICATIONS...

Pour notre part, à l'Union nous avons fait le pari de collaborer intelligemment avec l'URPS pharmaciens plutôt que de s'arc-bouter dans des querelles de chapelle qui n'ont plus lieu d'être une fois le texte de loi adopté... Dura lex, sed lex.



Patrice THORAVAL, président

Ces résultats encourageants s'expliquent par la dynamique libérale IDEL, médecin et pharmaciens (prêts à s'investir dans la vaccination en officine dans la campagne de vaccination suivante).



Equipe projet VACCINATION :

Valérie BERTRAND, référente 56
Claude FEILLANT, référent 29
Nelly LOHAT, référente du 35
Monique THIBAUD, référente du 22
Delphine IN en coordination du projet avec Lucie SOUFFOIS, chargée de développement GECOLib'

PAPRICA : Plateforme de Premier Recours pour les Interventions en Chirurgie Ambulatoire

La stratégie nationale de santé 2018-2022, visait la promotion du virage ambulatoire avec le développement des interventions en chirurgie ambulatoire et/ou en RAAC : « Les pouvoirs publics avaient affirmé l'ambition de porter à 70% en 2022 le taux de chirurgie ambulatoire ».

Anticipant ce virage ambulatoire et parce que le rôle des IDELS étant également essentiel dans l'accompagnement des patients, nous avons élaboré dès 2015 en lien avec nos homologues médecins libéraux, un projet de Plateforme d'Appui de Premier recours pour les Interventions en Chirurgie Ambulatoire (PAPRICA).

Au regard de l'amélioration des techniques médicales et de l'homogénéisation des pratiques de soins entre les IDELS, PAPRICA visait à sécuriser le parcours du patient lors des prises en charge chirurgicales ambulatoires en l'inscrivant comme une plateforme d'information de référence régionale. Elle est actuellement accessible aux établissements de santé, professionnels de santé libéraux

et des patients de ces établissements. L'ouverture à l'ensemble des usagers semblerait pertinente pour leur fournir des informations générales de référence en chirurgie ambulatoire, en lien avec les sociétés savantes.

Sur la base de ce diagnostic de redéfinition des besoins, il a semblé opportun d'inscrire l'évolution de PAPRICA à travers les Services Numériques d'Appui à la Coordination (SNAC) notamment sur le territoire de santé 4 où PAPRICA est déjà déployé puisque utilisée par le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA).

En effet en région, trois territoires de santé ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet SNAC :

- *Territoire de santé 1 : Brest / Morlaix / Carhaix*
- *Territoire de santé 4 : Vannes / Ploërmel / Malestroit*
- *Territoire de santé 6 : St Malo / Dinan*

Les acteurs du territoire de santé 4 n'ayant pas adhéré à la proposition du nouveau cahier des charges, nous échangerons avec l'ARS sur les perspectives d'évolution de ce projet.

Dans tous les cas, le rôle des IDELS dans le suivi post-opératoire va être reconnu avec l'inscription dans la nomenclature à partir de 2021 de l'acte « visite post-opératoire ».



Équipe projet PAPRICA :

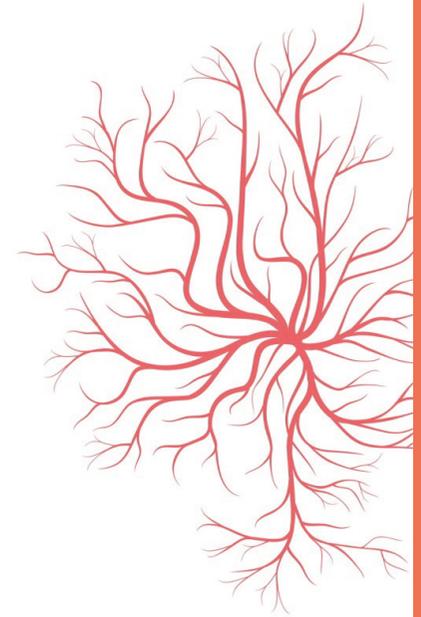
Valérie BERTRAND, secrétaire URPS IDEL Bretagne
Luc MIOSSEC, vice-président URPS IDEL Bretagne
Delphine IN, chargée de mission URPS IDEL Bretagne
Anaïs CLERC, cheffe de projet e-santé URPS MLB
Dr Thierry LEVY, médecin ARS Bretagne

HEMOCHROMATOSE

L'hémochromatose : un enjeu de santé publique en Bretagne.
Elle concerne 1 français sur 300 mais 1 breton sur 200.

Le rôle essentiel des IDELS dans la prise en charge de l'hémochromatose : la saignée.
Une fois les cinq premières saignées réalisées en établissement. Les IDELS participent activement à la prise en charge et au suivi des patients hémochromatosiques en réalisant des saignées thérapeutiques sur prescriptions médicale.

Pour lever encore certains freins concernant la saignée thérapeutique, nous avons prévu d'organiser avec l'AHO des rencontres départementales pour échanger avec les IDELS. Nous avons donc pris contact avec les IFSI pour organiser ces rencontres au sein de leurs locaux mais également pour sensibiliser les étudiants en IFSI à cette maladie génétique prégnante en Bretagne. Une première rencontre aurait ainsi lieu avec l'IFSI de Vannes au Printemps 2020... Ici encore, la COVID est passé par là.



Au cours de l'année 2019, des carnets de suivis ont pu être distribués auprès des IDELS bretons par l'AHO pour faciliter le suivi des patients. L'URPS est toujours à disposition des IDELS pour l'approvisionnement des cabinets en carnets.

« L'hémochromatose est un problème majeur de santé publique au niveau de la région Bretagne donc il est pertinent au regard de ses missions, que l'URPS infirmier, promeuve une prise en charge fluide, adaptée et concertée de ces patients afin qu'elle soit en adéquation avec les attentes de ces derniers et les recommandations scientifiques. »



Colette LE GUEVEL

Équipe projet HÉMOCHROMATOSE :

Colette LE GUEVEL
Nadine MARQUE-
BALABAUD
Dominique TALARMAIN
Delphine IN en
coordination de projet

NUTRITION ET ACTIVITE PHYSIQUE CHEZ LE SUJET AGE ATTEINT DE CANCER

L'URPS s'est associée à l'UCOG et l'IFOREM pour organiser des formations sur la nutrition et l'activité physique chez le sujet âgé atteints d'un cancer, dans chaque département pour 2019. Malheureusement, les formations n'ont pas pu être maintenues en raison de l'absence de validation du programme par l'ANDPC.

Ces formations étaient destinées auprès des IDELS, IDES d'EHPAD et aides-soignantes.

DATE	VILLE	LIEU
07/02/2019	QUIMPER	LE PRIEURE
16/05/2019	AURAY	HOTEL DU LOCH
28/02/2019	ST MALO	BRIT HOTEL
14/03/2019	ST BRIEUC	BRIT HOTEL LANGUEUX



Dans l'attente de ces formations; l'UCOG a élaboré un livret d'information (destination des professionnels de santé, avec les conseils pour la nutrition chez les patients âgés cancéreux. Nous avons relayé cet outil auprès des IDELS bretons.



BONNES PRATIQUES DE PRESCRIPTION

Ce sujet concerne des problèmes de libellés sur des prescriptions médicales à l'origine d'importantes réclamations d'indus par l'Assurance Maladie auprès des IDELS.

Au regard des conséquences sur la qualité de prise en soins du patient tout au long de son parcours mais également de santé psychosociale des IDELS, nous avons prévu d'investir le sujet dans les années à venir.

Nos homologues de Bourgogne Franche-Comté ont pu développer une application d'aide à la prescription



Équipe projet :

Patrice THORAVAL
Claude FEILLANT
Monique THIBAUD

Delphine IN en coordination de projet

des médecins. Nous serons attentifs à leurs retours d'évaluation dans la perspective de s'appuyer sur leurs expériences pour notre projet breton.

Notre ambition : proposer sur un outil numérique régional harmonisé avec des modèles d'ordonnances conformes à la nomenclature qui serait directement intégré dans les logiciels métiers des médecins. L'état des lieux des logiciels métiers utilisés par les médecins en région a été recueilli.

Une équipe projet a également été constituée.



Pour accompagner nos mandants au virage numérique en santé, l'URPS est adhérente auprès du GCS e-santé, architecte de la e-santé ainsi que des services et projets numériques en région (Messagerie sécurisée régionale, Mobil'eTY, Gwalenn...). Nous participons assidûment aux assemblées générales et des réunions de travail: comité stratégique e-parcours, groupe de travail mobilité, comité de pilotage télémédecine...



Nous nous attacherons à ce que les outils déployés par le GCS e-santé répondent au plus près du terrain aux besoins des professionnels de santé. Si cela n'était pas le cas, ces outils n'intéresseraient qu'à la marge la profession.

REUNION D'INFORMATION EN IFSI

A la fin des études en IFSI, les jeunes diplômés sont contraints selon la législation d'exercer trois ans en établissement. De ce fait, ils disposent très peu d'information sur l'exercice libéral.

Pour familiariser les étudiants en IFSI avec ce mode d'exercice et l'exercice coordonné, l'URPS était intervenue en Novembre 2019 auprès des étudiants de 3ème année à l'IFSI de Rennes et l'IFSI de St Brieuc.

L'occasion de présenter aux étudiants l'organisation de notre système de santé avec les acteurs institutionnels (dont l'URPS) qu'ils pourront éventuellement rencontrer au cours de leur parcours professionnel mais également leur exposer les modalités de l'exercice libéral (les différents niveaux de coordination...).

Une expérience à reproduire dans les autres IFSI de la région.



Référent :

Patrice THORAVAL

2

LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE

INSTANCES DE DEMOCRATIE EN SANTE

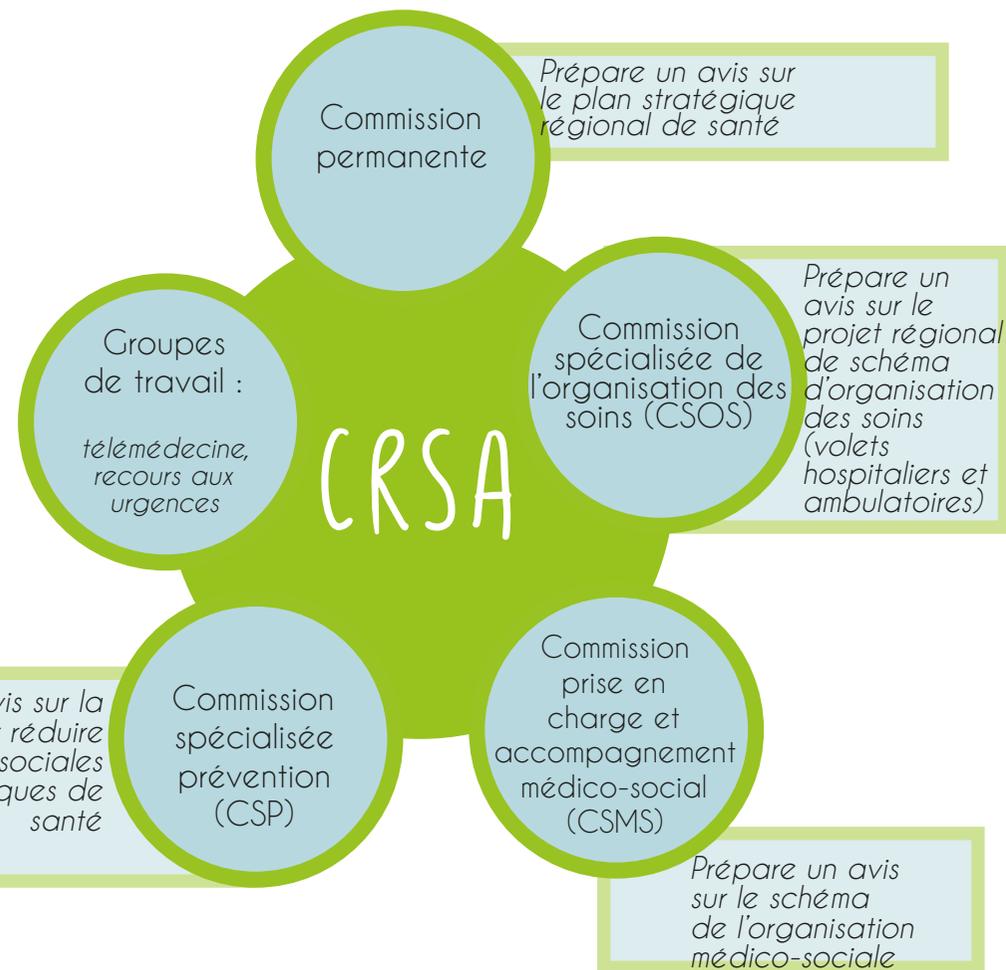
La CRSA

C'est l'agora des acteurs de santé et des usagers.

Elle permet de recueillir les besoins de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé, puis participe à l'élaboration et mise en place du Projet Régional de Santé.

La CRSA est organisée en 5 commissions spécialisées. L'URPS infirmiers est représentée dans 3 commissions (CSOS, CSP, CSMS). Des groupes de travail sont également constitués sur des thématiques spécifiques : la télémédecine, le recours aux urgences...

En 2019, les URPS étaient intervenues à l'assemblée plénière de la CRSA pour présenter la vision politique des URPS vis à vis des CPTS et l'accompagnement en région avec l'association GECOLib'. Luc MIOSSEC était notamment intervenu pour partager leur expérience de projet de CPTS à Quimper.



REPRÉSENTANTS AUX INSTANCES DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ :

Bretagne
Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

Patrice THORAVAL, Président
Luc MIOSSEC, Vice-Président

INSTANCES LIEES A L'EXERCICE COORDONNE

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel ou ACI fait référence à l'ancien règlement arbitral. Il a été signé le 20/4/2017 par l'UNCAM et les représentants d'organisations représentatives des professions de santé. C'est l'Assurance Maladie qui octroie ce financement pour le fonctionnement de la MSP.

Ce financement est modulé en fonction de l'atteinte d'indicateurs.

Ces indicateurs s'articulent autour de 3 axes :

- L'accès aux soins,
- La qualité et la coordination des soins
- L'appui s'un système d'information partagé

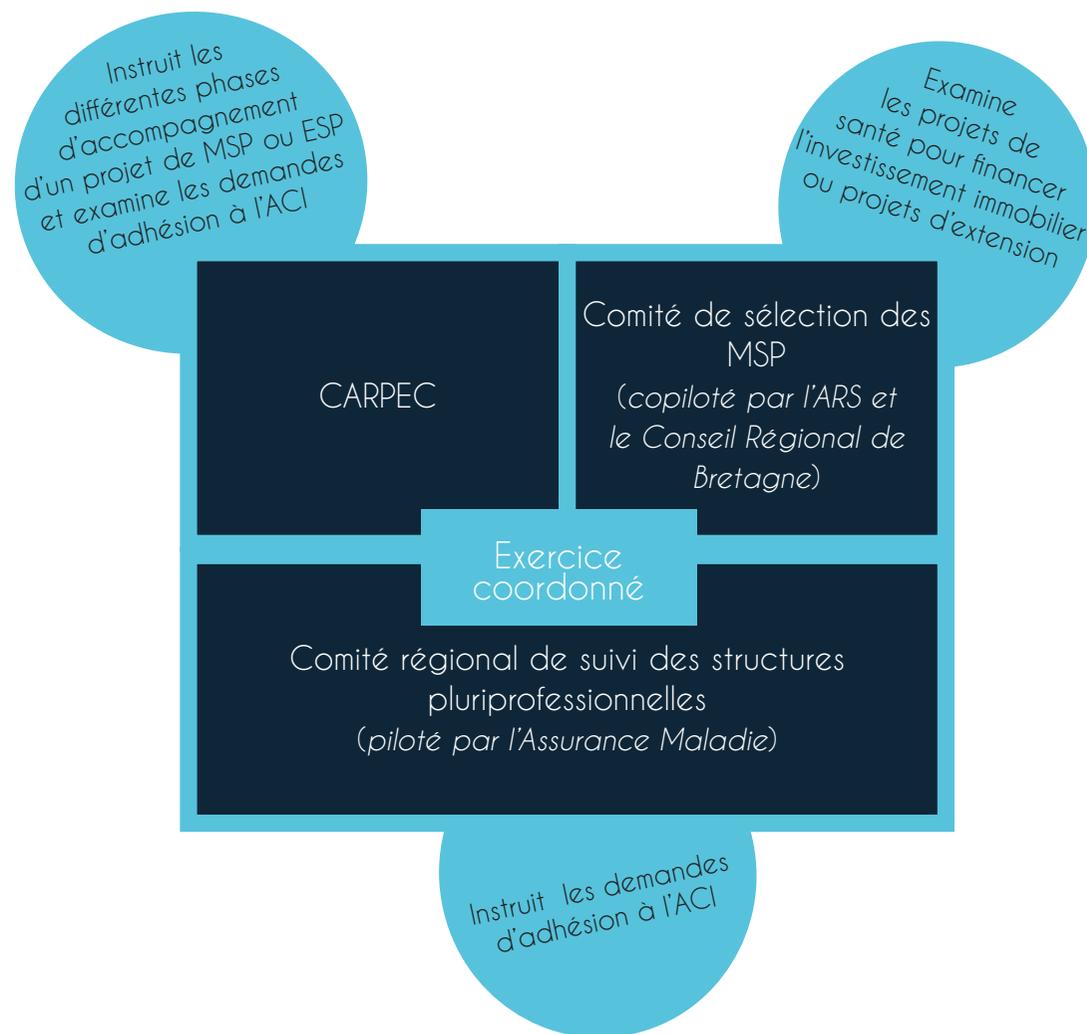
Point de vigilance : seules les MSP constituées sous le modèle juridique de la SISA peuvent bénéficier de l'ACI.

En 2019, l'URPS infirmiers a participé aux 6 réunions de la CARPEC, à 4 réunions CSOS et 2 comités de sélection des MSP.

L'URPS infirmiers sur l'ensemble de ces commissions est toujours extrêmement attentive et vigilante au respect de l'indépendance professionnelle et des particularités de l'exercice pour chaque profession. Il s'agit bien pour nous de faciliter l'émergence d'exercice coordonné permettant d'optimiser et fluidifier le parcours de santé des patients, de faciliter les coopérations interprofessionnelles à partir de projets émanant de la volonté des acteurs de terrain.



Patrice THORAVALE, président



INSTANCES LIEES A L'ORGANISATION DE LA PROFESSION

Guichet unique à l'attention des professionnels de santé



Portail d'Accompagnement
des Professionnels de Santé
Bretagne

Ce projet de guichet unique est issu du Plan d'égal d'accès aux soins d'octobre 2017. Il se veut comme un point d'entrée unique qui permet à tout IDEL de retrouver les informations, les aides, les accompagnements utiles aux différentes étapes de son projet professionnel, de sa formation jusqu'à sa cessation d'activité. Ainsi en fonction de l'information recherchée, l'IDEL sera orienté vers l'interlocuteur pertinent.

L'intérêt de ce guichet unique est de centraliser tous les services existants en région, peu importe l'institution concernée : ARS, Assurance Maladie, collectivités territoriales, Ordre, URPS, syndicats...

CRONDPS

Ce comité régional est présidé par le directeur général de l'ARS ou son représentant.

D'autres experts du domaine médico-social, de l'économie de la santé... peuvent être sollicités en fonction des sujets étudiés.

Représentant des associations d'usagers

Représentant des médecins en formation et représentant des autres professionnels de santé en formation

Président de chaque URPS ou son représentant

Président du Conseil Régional ou représentant

Représentant de la Fédération des établissements de santé d'aide à la personne (FHF, FHP...)

Doyens des facultés de médecine ou ses représentants

Doyens des facultés de pharmacie ou ses représentants

Doyens des facultés de chirurgie-dentaire ou ses représentants

Directeurs d'écoles de sages-femmes ou ses représentants

Président du Conseil Régional de l'Ordre de chaque profession ou son représentant

Composition

CRONDPS

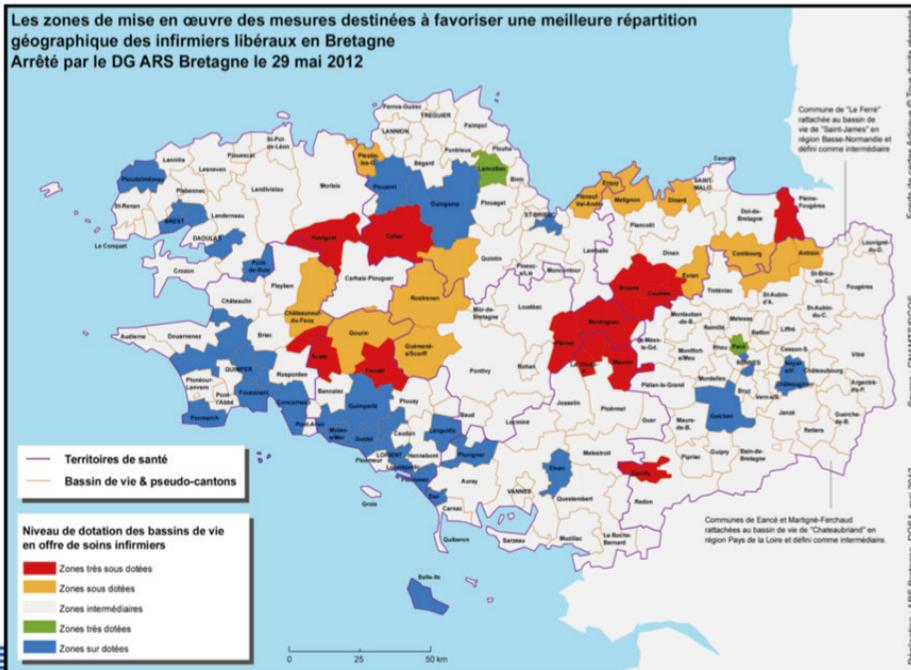
Missions :

- > Il propose le nombre et la répartition des effectifs de professionnels de santé à former par profession et par spécialité ;
- > Il analyse les données de démographie des professionnels de santé, leur implantation sur le territoire, leurs modes d'exercice notamment pluri-professionnel ainsi que l'accès aux soins ;



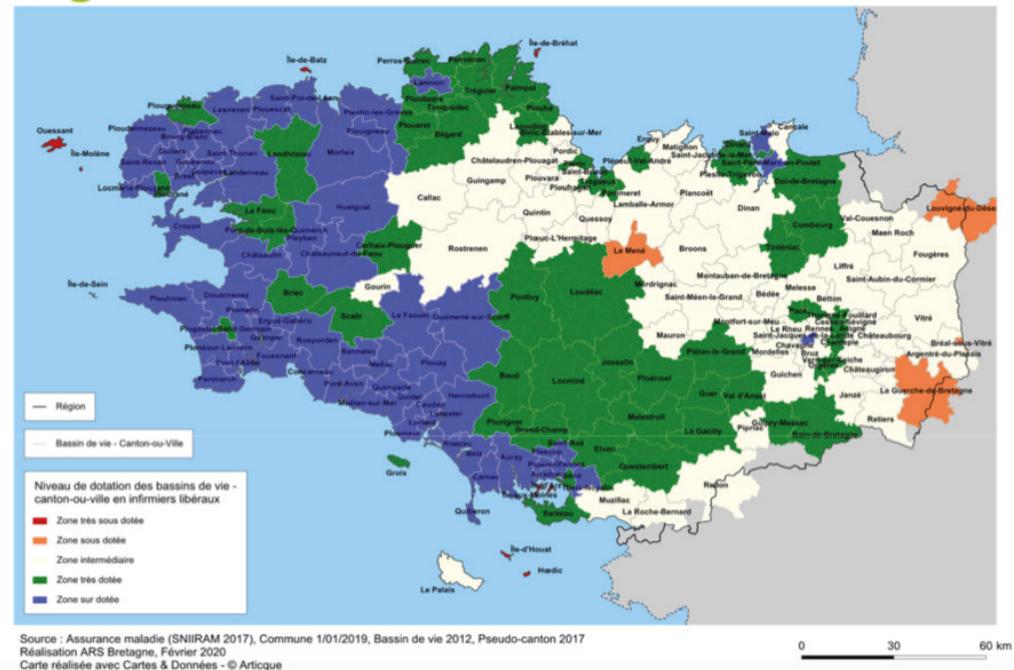
Sur le zonage infirmier, nous avons été consultée suite à la signature de l'avenant 6. L'Union a pu donner un avis pour valider ou modifier le zonage mais la marge de manœuvre donnée en région est très faible. Ce zonage sera publié en 2020 avec du retard lié à la COVID-19.

ZONAGE 2012



ars Zonage Infirmiers

ZONAGE 2020



La commission antibiologie

Cette instance s'inscrit dans la mise en œuvre du programme régional de lutte contre l'antibiorésistance.

Notre URPS a été conviée à la commission antibiologie pilotée par l'ARS. L'occasion de réunir tous les partenaires impliqués dans la prévention de la lutte contre l'antibio-résistance. Des acteurs qui peuvent être tous mobilisés pour sensibiliser les usagers au bon usage de ces traitements.

Un appel à projet a été diffusé par l'ARS au printemps 2019 pour accompagner et soutenir les structures d'exercice coordonné (EPS, MSP, centres de santé, CPTS) dans l'organisation de réunions d'information et d'échanges à destination des usagers grâce à des outils qui leur sont mis à disposition.

Le rôle des IDELS :

Les IDELS peuvent limiter la propagation de la résistance aux antibiotiques grâce à la vaccination pour les infections concernées, et les règles d'hygiène au sein du cabinet et au domicile des patients : lavage des mains, usages de matériels de protection à usage unique, nettoyage des matériels utilisés auprès du patient...

Gestion des déchets de l'activité de soins

Cette gestion des déchets de soins est un enjeu de santé publique majeure, d'autant qu'elle fait partie du quotidien des IDELS.

Notre URPS a été sollicitée par l'ARS pour connaître les habitudes de gestion des déchets par les IDELS, afin de développer des actions éventuelles vers la profession. Cette rencontre avec le groupe de travail régional « déchets d'activités de soins » de l'ARS avait pour objectif de repérer les faiblesses dans la gestion des déchets de soins par les professionnels de santé : les DASRI piquants/coupants (plutôt correctement gérés par les infirmières), déchets dits « mous ».

"Il est important de relayer les bonnes informations de tri, tant sur le plan réglementaire, que sur le plan pratique."



Anne RAMBAULT

Voies Orales contre Le Cancer (VOC)

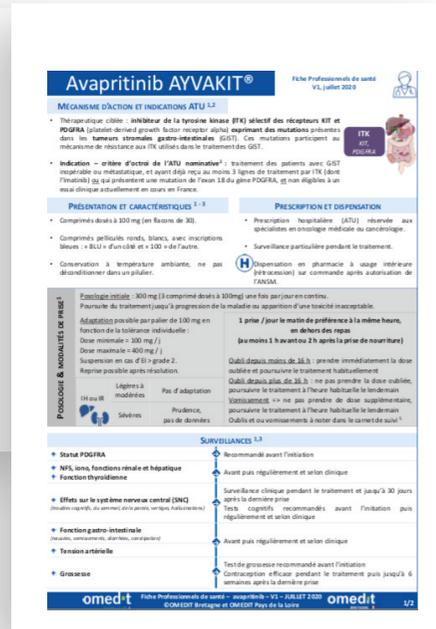
Les traitements par chimiothérapie orale des cancers prennent de l'importance depuis quelques années. Ces traitements nécessitent une bonne observance et un suivi pour prévenir et traiter les effets indésirables de ces molécules. Notre URPS est membre du comité scientifique du groupe « médicaments par voie orale contre le cancer Bretagne/Pays de Loire ». La place des IDELS est primordiale dans l'accompagnement thérapeutique des patients sous chimiothérapies orales.

Le groupe VOC de l'observatoire interrégional du cancer Bretagne/Pays de la Loire édite des fiches pour ces différentes molécules, une destinée au patient et une autre à l'usage des professionnels de santé qui informe sur :

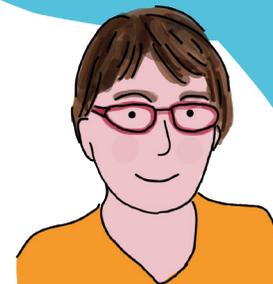
- Les consignes de prise du traitement,
- Les principales interactions alimentaires et médicamenteuses,
- Les principaux effets indésirables et la conduite à tenir.

Ces fiches n'ont pas vocation à remplacer les monographies des médicaments, mais d'être des outils d'information et d'accompagnement thérapeutique pour le patient.

Ces fiches sont disponibles sur le site de l'Omédit Bretagne. Il a également été conçu un carnet de suivi des patients.



« La participation à ce projet, m'a appris beaucoup sur ces nouvelles thérapies, et m'a permis de mettre en lumière l'apport des infirmières libérales dans le suivi des patients, particulièrement dans ce cadre de la chimiothérapie orale, où l'accès aux services spécialisés est plus espacé dans le temps. Dans ma pratique, le recours à ces fiches, tant pour le patient que pour ma formation a été un outil précieux. Dans l'avenir, un format numérique ! »



Anne RAIMBAULT

3 L'INTERPROFESSIONNALITÉ AU BÉNÉFICE DU PARCOURS PATIENT

L'INTER-URPS



Le comité de pilotage inter-URPS ou plus communément Copil inter-URPS est né de la volonté commune des URPS biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes de mener une réflexion commune autour du développement de l'exercice pluri-professionnel et des pratiques coopératives.

Participent au Copil inter-URPS, les Présidents de chaque URPS ou leur représentant. Il se réunit tous les premiers mardis du mois à la Maison des URPS.

L'ORGANISATION DE L'EXERCICE

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)

Face au constat des difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour s'y retrouver parmi les ressources existantes sur le territoire pour les patients en situation complexe, la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 fait évoluer les PTA en Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

Ces derniers intègrent notamment des PTA, CLICs, des MAIA, la CTA du dispositif PAERPA..

L'objectif de cette convergence est d'apporter plus de coordination entre secteurs sanitaire, médico-social et social en fonction de la complexité du parcours de santé du patient.

Ces dispositifs ont vocation à venir en appui des professionnels de santé du premier recours et donc des IDELS pour faciliter l'accompagnement et la prise en charge des patientes complexes.



*LE SAVIEZ-VOUS !
un parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, médico-sociaux ou sociaux*

Le DAC est un outil de coordination au service des professionnels de santé libéraux.

Composée d'une équipe pluri-professionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...), le DAC assure quatre missions :

1. L'évaluation globale des besoins de la personne
2. La coordination et l'organisation de la prise en charge
3. L'organisation du retour à domicile
4. La mise en place d'aides techniques, de services à domicile, d'accompagnement d'un aidant vers des solutions de répit, pour les prises en charge complexes

CONTACTEZ LE DAC SUR VOTRE TERRITOIRE :

contact@capsante22est.fr
 02.96.60.95.90
<https://coordination-sante.com>

contact@capsantearmor-ouest.com
 02.96.46.22.10
<https://www.capsantearmor-ouest.com>

antenneouest@appuisante.fr
 02.98.28.23.53
<https://www.appuisante.fr>

contact@appui-sante.bzh
 02.99.82.22.47
<https://appui-sante.bzh>

contact@appuisante.org
 02.99.18.53.97
<http://appuisante.org>

appuisanté
 nord finistère - association

CAP SANTÉ
 ARMOR OUEST

CAP SANTÉ
 Est Armor

APPUI SANTÉ
 RANCE-ÉMERAUDE

APPUI SANTÉ
 Pays de Fougères

APPUI SANTÉ
 EN CORNOUAILLE

cap autonomie santé
 Faciliter, accompagner, simplifier

Appui au PARCOURS DE SANTÉ

APPUI SANTÉ
 BROCELIANDE
 Plateforme Territoriale d'appui

APPUI SANTÉ
 Pays de Rennes

contact@appuisante-rennes.fr
 02.23.35.49.81
<https://appuisante-rennes.fr>

accueil@appuisantecornouaille.fr
 02.98.90.20.96
<https://www.appuisantecornouaille.fr>

contact@capautonomiesante.bzh
 02.97.30.00.00
<https://capautonomiesante.bzh>

accueil@aps56.fr
 02.97.48.97.97
<https://appuiprofessionnelsante.org>

contact@appui-sante-broceliande.fr
 02.57.83.01.00
<https://www.appui-sante-broceliande.fr>

À VENIR...

À VENIR...

LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATIONS PARTAGÉS

LE CHALLENGE MOBILITÉ

En 2018, nous proposons aux équipes et aux professionnels de santé libéraux de participer au « challenge mobilité ».

Ce challenge consistait à permettre aux équipes de tester au choix, une application de messagerie sécurisée instantanée : Pandalab, Globule et RSPS pour faciliter la communication autour du patient.

A la clé, un an de solution financée par le Copil inter-URPS pour l'équipe réalisant le plus d'usages.

92,98% recommanderaient les applications aux autres professionnels.

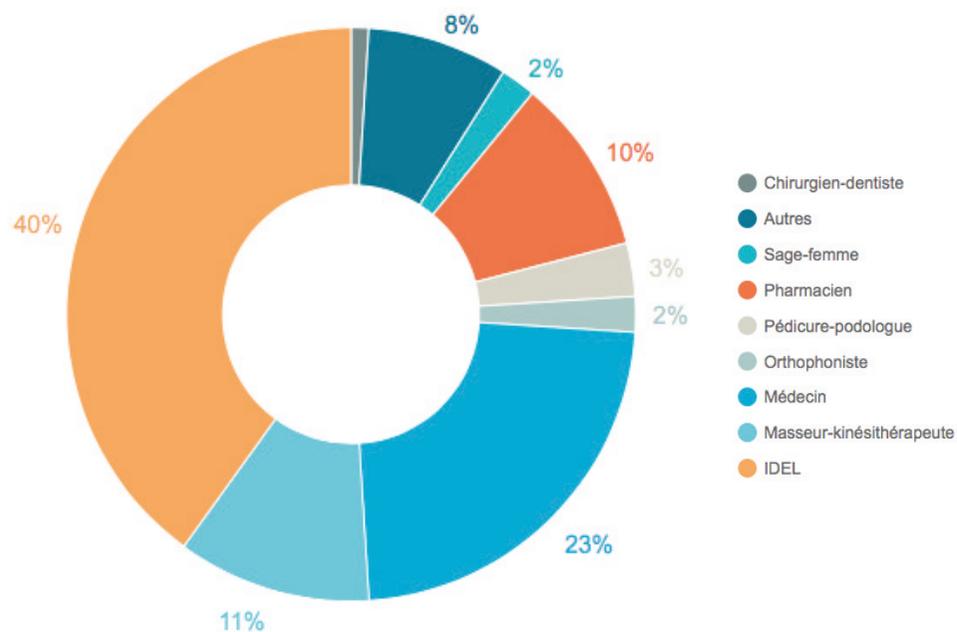
Les équipes qui ont le plus utilisé les applications sont celles de **Combours** et de **Vern-sur-Seiche**. Elles bénéficieront d'un an de solution gratuite.

Un livret a été élaboré pour présenter le bilan du Challenge.

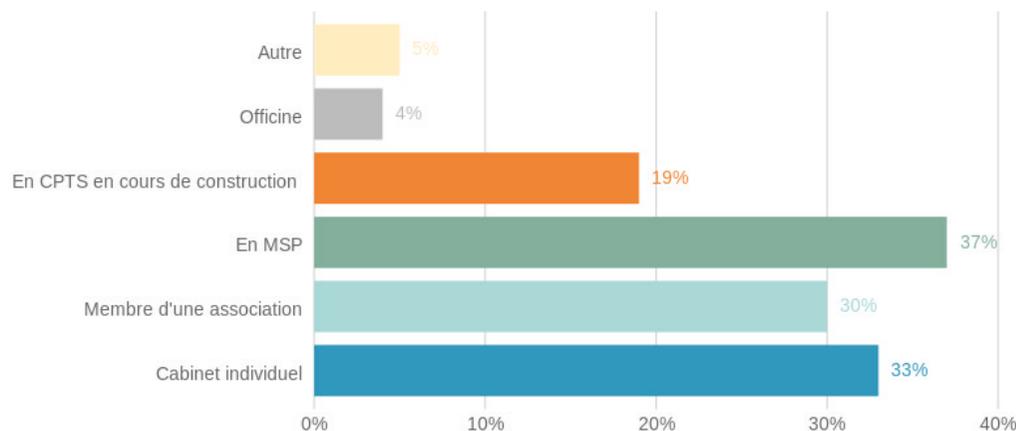
Le comité de sélection se réunira courant octobre pour choisir l'application qui sera promue au niveau de la région.



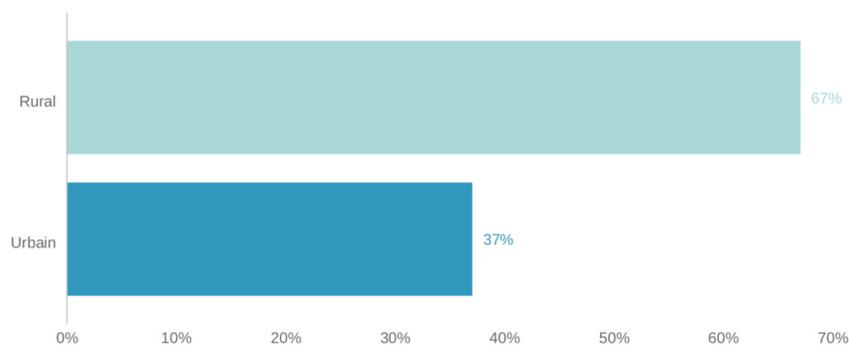
RETOURS SUR LE NOMBRE DE PROFESSIONNELS PAR PROFESSION UTILISATRICE DE L'APPLICATION



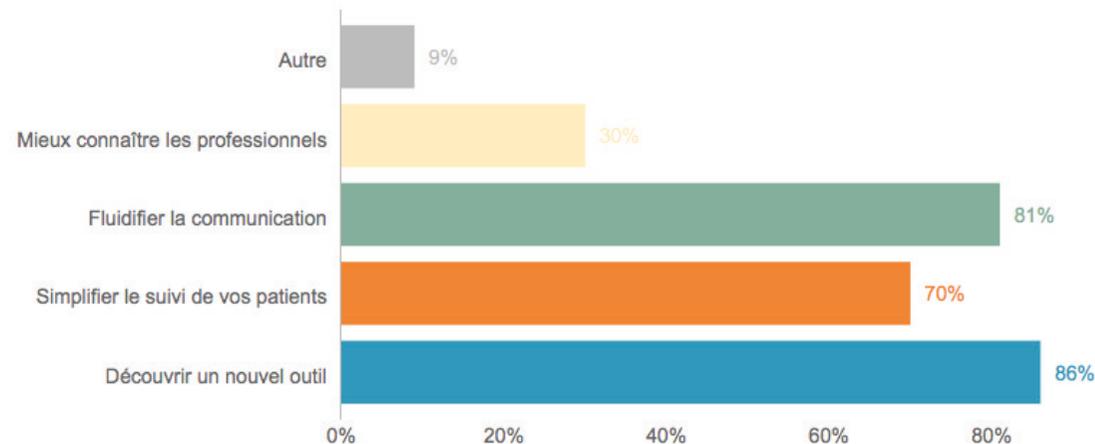
RETOURS SELON LE MODE D'EXERCICE



RETOURS EN FONCTION DU LIEU D'EXERCICE



RETOURS PAR RAPPORT AUX APPORTS DU CHALLENGE



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

CRÉATION DES DMP :

Quelques chiffres :

- National, au 8/9/19, 6 972 018 DMP ont été créés au cumulé dont 3 507 100 en 2019.
- Bretagne, au 1/1/2019, 315 675 DMP créés (10% de la population estimée).

Actuellement, les créations de DMP peuvent se faire par les acteurs suivants :

- Accueil CPAM,
- Internet,
- Pharmacies d'officine.

Pour 2020, il sera envisagé de créer automatiquement le DMP pour chaque assuré du régime général avec possibilité pour le patient de s'y opposer.

ALIMENTATION DES DMP :

Il y a une bonne dynamique d'alimentation du côté des établissements.

Au 30/6/2019, 8% des alimentations de DMP, toutes les périodes confondues concernent des données autre que des historiques de remboursement.

Les types de documents les plus alimentés en nombre concernent :

1. Les volontés et droits du patient,
2. Comptes rendus, fiches de consultation ou de visite,
3. Comptes rendus d'hospitalisation.



PERSPECTIVES :

Communication :

Poursuite de la communication nationale et régionale pour inciter les patients à créer leur DMP : spots TV et radios, conférence de presse, bannières sur les sites internet, affichage...

D'ailleurs depuis cette année, une application est désormais disponible sur smartphone.

Alimentation du DMP :

Poursuite de l'accompagnement de la CPAM pour l'alimentation du DMP par les établissements de santé et les EHPADS et prévision de la généralisation de l'alimentation du DMP pour les laboratoires d'analyse médicales et les cabinets de radiologie.

Consultation du DMP :

Accompagnement des professionnels de santé libéraux pour consulter le DMP.

RÉFÉRENT DU PROJET DMP :

Patrice THORAVAL

LA PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

thrombose et cancer

Poursuite de la sensibilisation des professionnels de santé libéraux aux recommandations sur la prise en charge des maladies thromboemboliques veineuses chez les patients cancéreux.

Avec l'ensemble des partenaires URPS, réseau Oncobretagne, deux réunions territoriales ont été organisées en 2019.

BILAN À 4 ANS

- Projet qui a permis de favoriser le lien ville/hôpital,
- Production de travaux :
 - Diffusion d'une enquête de pratique auprès des professionnels de santé libéraux
 - Élaboration d'outils : plaquette de recommandations liée à la prise en charge des patients cancéreux atteints de MTEV à destination des professionnels de santé libéraux, une plaquette d'information à destination des patients.
- L'organisation de 10 réunions pluri-professionnelles pour sensibiliser et former les acteurs concernés aux recommandations de bonnes pratiques.
 - Plus de 230 professionnels de santé libéraux ont participé à ces rencontres.
 - Les IDELS et les pharmaciens étaient les professions les plus intéressées à ces rencontres.

PROSPECTIVES

- Poursuite des réunions territoriales en région :
 - Pontivy
 - Lannion
- Lancement d'une deuxième enquête de pratique pour mesurer l'impact des actions menées depuis le début du projet.



Les soirées d'information pluri-professionnelles sur 2 départements bretons



VANNES

Dominique TALARMAN



QUIMPER

Luc MIOSSEC

UNE NOUVELLE RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE :

Cette nouvelle recommandation s'applique à l'utilisation d'AOD dans certaines conditions. Cependant pour le moment, les AOD n'ayant à ce jour, pas d'autorisation de mise sur le marché dans la prise en charge d'une MTEV survenant dans un contexte de cancer, le groupe de travail ne souhaite pas pour le moment actualiser les outils existants.

« Il est important pour l'URPS infirmier de participer à ces rencontres pluri-professionnelles qui diffusent des informations techniques et d'ordre général sur le sujet des thromboses liées au cancer et le rôle des anticoagulants. Cela m'a donc intéressé d'y participer en tant qu'élue URPS, et j'y ai appris des choses très utiles en tant qu'infirmier, car ce sujet peu connu au demeurant, fait partie intégrante de notre pratique quotidienne. »



Dominique TALARMAN

RÉFÉRENTE DU
PROJET
THROMBOSE
ET CANCER :

Anne RAIMBAULT

Santé des soignants

La santé des soignants est un sujet d'actualité majeur.

Les URPS de Bretagne ont constitué une commission inter-URPS santé des soignants pour :

- Construire collectivement une dynamique régionale pour la santé des soignants bretons,
- S'appuyer et mettre en valeur les énergies régionales à destination de tous les soignants.

L'objectif serait ainsi de construire un réseau régional du risque psychosocial de la santé des soignants bretons pour :

- Prévenir,
- Prendre en charge,
- Accompagner les soignants.

Ces soignants étant aussi bien des libéraux que des salariés ou étudiants/internes.

Tous les partenaires impliqués dans la santé des soignants ont été sollicités pour participer à la construction de ce réseau :

- Les Ordres,
- Les instituts de formation,
- Les facultés de médecine,
- L'Assurance Maladie,
- etc.

Une première étape sera de réunir l'ensemble des partenaires du réseau pour partager collectivement les actions en cours et identifier les points à développer en priorité.



0 805 23 23 36 Service & appel gratuits

Pour rappel, notre URPS est adhérente à SPS pour proposer aux IDELS en souffrance de la région de bénéficier d'un accompagnement global d'un psychologue expert.

"En tant qu'élu.e, ce sujet comme beaucoup de sujets transversaux me permet d'avoir une vision globale des acteurs de la santé, des difficultés rencontrées dans chaque corps de métiers et de faire du lien. Connaître pour pouvoir le retranscrire aux infirmiers, et à l'inverse pouvoir faire remonter aux autres professionnels nos difficultés de terrains. En tant qu'infirmière, cela me donne des leviers dans ma pratique surtout dans la prise en charge des personnes âgées. Reconnaître la souffrance des AVS par exemple, ou la difficulté des médecins à gérer plusieurs décès ou hospitalisations permet de faire un point, d'ajuster nos comportements et d'améliorer la prise en charge et nos conditions de travail."



Valérie BERTRAND

RÉFÉRENTES DU
PROJET SANTE DES SOIGNANTS :

Valérie BERTRAND

Martine METAYER

BPCO



L'expérimentation vise à améliorer le parcours du patient BPCO en les repérant précocément pour mieux les orienter.

Le territoire initialement concerné était Brest et le public cible, les plus de 40 ans avec un tabagisme supérieur à 10 "paquet année".

Ce repérage peut être réalisé par chacune des professions de santé suivantes :

- Chirurgiens-dentistes ;
- Infirmiers ;
- Masseurs-kinésithérapeutes ;
- Médecins généralistes
- Pharmaciens

Afin de relancer le projet, le comité de pilotage BPCO a candidaté à l'appel à projet Article 51. Une opportunité de reconnaître ce rôle de dépistage en indemnisant les professions citées plus haut.

Les porteurs de projet sont actuellement accompagnés par le consultant EY dans le cadre de l'appel à projet article 51, visant à expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financements forfaitaires.

RÉFÉRENTES DU PROJET BPCO :

Anne RAIMBAULT

Yveline CANN

Moi (s) sans +tabac

En Bretagne, la prévention et la lutte contre les addictions ont été identifiées comme une priorité de santé publique et est inscrite au Plan Régional de Santé 2018-2022.

Dans le cadre de l'édition 2019 du moi(s) sans tabac, les URPS ont souhaiter s'intéresser plus spécifiquement au repérage et à l'accompagnement au sevrage tabagique des patients fumeurs par les professionnels de santé libéraux, appuyés des partenaires spécialisés (ARS, Assurance Maladie...). A cet effet, et afin que les actions mises en place dans le cadre du mois sans tabac répondent à vos besoins, nous avons diffusé une enquête pour connaître les besoins des IDELs bretons :

- D'un point de vue théorique (concepts, formation à l'entretien motivationnel, outils de repérage...)
- D'un point de vue pratique (rédaction d'une ordonnance de prescription de substituts nicotiques, échanges de pratiques, modalités de travail avec les addictologues / tabacologues du territoire.
- Sur le volet de la communication : affiches, flyers, vidéo...

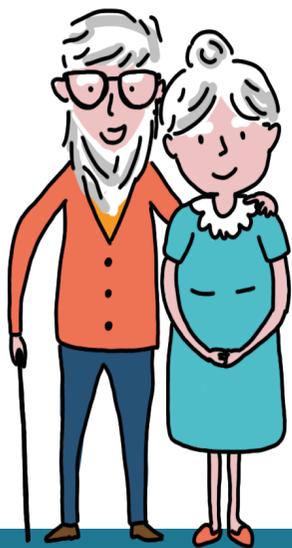


Repérage de La Personne Âgée Fragile (PAF)

L'objectif de cette expérimentation est de repérer de manière précoce la fragilité chez les 70 ans et plus pour éviter de rentrer dans le processus de perte d'autonomie, en s'appuyant sur des professionnels de santé libéraux. Les territoires initialement concernés étaient Auray, Brest et Matignon.

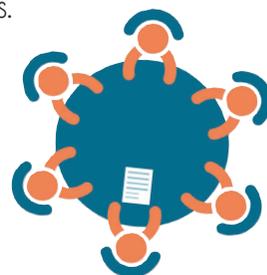
Dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation PAF auprès d'équipes pluri-professionnelles, ci-joint les candidats retenus début 2019 :

- ESP Posanbaie à Dol de Bretagne (35),
- MSP de Kervignac (56),
- MSP de Mauron (56),
- MSP Rives du Jarlot à Plougonven (29).



Pour rappel, parmi les critères de sélection l'URPS infirmiers avait émis le souhait que l'expérimentation soit ouverte aux Équipes de Soins Primaires. La sélection de Posanbaie répond donc à nos attentes !

Des réunions de lancement du projet PAF ont eu lieu auprès des quatre équipes sélectionnées. Des formations sont prévues pour accompagner les professionnels.



Une enquête a également été diffusée pour faire correspondre le contenu de formation à leurs besoins :

- Avoir des pistes d'amélioration sur le travail en exercice coordonné,
- Avoir des pistes d'amélioration sur les pratiques professionnelles,
- Bénéficier d'outils pratiques comme une grille de repérage, plan de soins coordonné,
- Aspects théoriques : concepts de fragilité, définitions, modèle explicatif,
- L'identification des partenaires mobilisables sur le territoire.

Pour l'évaluation du projet, l'accompagnement se fera par Acsantis. En complément, le Copil inter-URPS financera le recrutement d'un stagiaire pour réaliser cette évaluation sur le terrain auprès des équipes. Cette évaluation a pour objectifs de :

- Mieux comprendre comment chaque équipe a mis en œuvre le projet (leviers, freins, différences)
- Identifier si l'expérimentation a répondu aux attentes des partenaires et des équipes
- Identifier les enseignements à tirer en vue d'une généralisation / reproduction en région.

Par la suite, les équipes seront suivies jusqu'à la fin de l'expérimentation à l'automne 2020.

Nelly LOHAT, référente du projet repérage de la fragilité



MAIA - Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie.

Cette méthode vise à simplifier et fluidifier le parcours des personnes âgées en perte d'autonomie, en évitant les doublons, les ruptures de continuité et en développant une organisation intégrée entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux afin que, tous ensemble, nous améliorons le service rendu à ces personnes et à leur entourage.

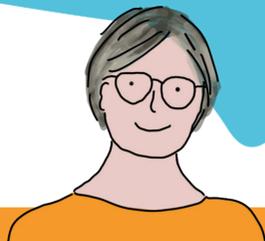


« La place de l'infirmière est primordiale au sein des dispositifs MAIA, surtout celle des libérales car nous sommes au cœur, ou

en devenir de l'être, des prises en charges complexes. Les acteurs du social sont extrêmement présents contrairement aux acteurs du sanitaire.

Les MAIAS, de par leurs actions, font remonter des problématiques locales ou de territoire qu'elles peuvent ensuite partager à l'ensemble des partenaires. Dernièrement, on s'est rendu-compte d'une recrudescence de situations complexes sur un même territoire. Cela est certainement dû au fait que la MAIA du pays COB 22-29 devient visible et connue, et qu'enfin les professionnels du terrain se saisissent de cet outil. Personnellement, je n'ai plus d'appréhension à interpeller les assistantes sociales de mon secteur pour coordonner certaines prises en charges. Et inversement, elles m'ont aussi identifié et les échanges en sont facilités. ACTION= REACTION pour des prises en charges efficaces de nos patients.

Je me sens pleinement à ma place au sein de cette MAIA d'autant plus qu'avec l'instauration des futures DAC, cela risque d'être particulièrement épique sur mon territoire complètement atypique. J'aurai à cœur de continuer mon investissement. »



Sylvie BOCHEREL-BERNEUIL, IDEL mandatée par l'URPS infirmiers pour la MAIA COB

PAERPA

Complémentaire du dispositif MAIA, le projet PAERPA vise à faire en sorte que, chaque français de 75 ans et plus, reçoive les bons soins par les bons professionnels dans les bonnes structures au bon moment et au meilleur coût. Il s'agit ainsi d'agir en amont de la perte d'autonomie par un repérage des facteurs de risque d'hospitalisation (chute, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse et dépression) et en optimisant la coordination des acteurs (Sanitaire ; médico-social et social) intervenant autour de la PA.

Actuellement 3 territoires expérimentent PAERPA.

Le Comité de pilotage de clôture du projet PAERPA, animé par l'ARS, devait avoir lieu le 17/12/2019 cependant il a été reporté. Il devait notamment permettre de présenter aux partenaires le bilan synthétique des actions réalisées depuis le lancement du programme et des suites à donner pour 2020. Affaire à suivre.



« POUR LES LIBÉRAUX, LA COORDINATION C'EST GECOLIB' »

GECOLib' est une association loi 1901, créée en 2014 sous l'impulsion des URPS de Bretagne. Elle accompagne notamment les libéraux désireux de développer des projets d'exercice coordonné (Association, ESP, MSP, CPTS..., prise en charge thématique : apnée du sommeil...). Elle est une association de pairs à pairs, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé, par le développement de l'exercice coordonné.

Composition de GECOLib' : les URPS bretonnes (financeurs) et les acteurs de Groupes d'Exercice COordonné libéraux de terrain (GECOLib').

Avec GECOLib', l'URPS infirmiers accompagne ses mandants dans la définition et la mise en oeuvre de leur projet d'exercice coordonné, pour qu'il réponde au mieux aux besoins ressentis des professionnels sur leur territoire.

L'ORGANISATION

LE BUREAU

Thierry LABARTHE
Président
URPS Médecins

Patrice THORAVAL
Vice-Président
URPS IDEL

Olivier DARTOIS
Secrétaire
URPS MKLB

Olivier DUPORT
Trésorier
Acteur de terrain

CONSEIL D'ADMINISTRATION (11 membres)

Collège des URPS élues

Collège des URPS désignées

Collège des acteurs de terrain

Équipe de facilitateurs :

Une vingtaine de professionnels de santé libéraux de diverses professions formés (infirmiers, chirurgiens-dentistes, médecins) pour accompagner la formalisation du projet d'exercice coordonné.



Une chargée de développement :
Lucie SOUFFOIS



Un chargé de mission :

En mai 2019, l'association se donne les moyens d'accompagner les projets de CPTS en région en recrutant Guillaume LABOULFIE, qui consacre la totalité de sa mission sur les CPTS.

LES ACTIONS DÉVELOPPÉES

Accompagner les professionnels de santé libéraux dans les projets d'exercice coordonné : les facilitations.

La facilitation est le terme que nous utilisons pour désigner les sollicitations émanant de professionnels de santé libéraux.

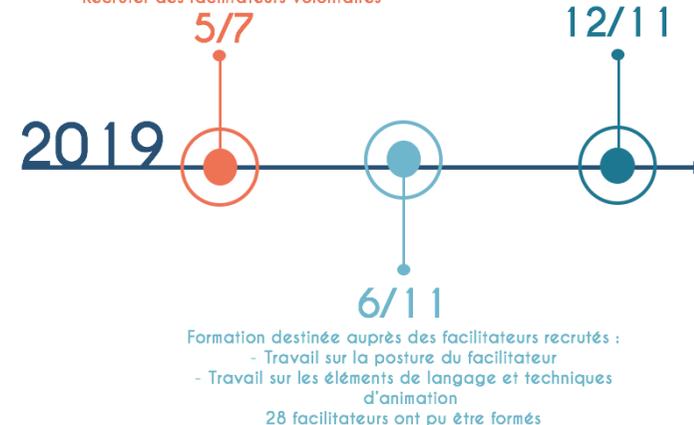
2019 a été l'occasion de développer les compétences des facilitateurs professionnels de santé grâce à trois sessions de formation:

Département	Territoire concerné	Objet de la facilitation	Facilitateur référent
22	St Briec - AssoSB	Projet de création d'association	Delphine IN
	St Briec - Plérin	Projet thématique sur la prise en charge des patients atteints de troubles cognitifs et/ou comportementaux	Delphine IN
	Binic	Projet de CPTS	Valérie BERTRAND
29	Châteaulin	Projet de MSP	Delphine IN
	Ouessant	Présentation des modes d'exercice coordonné	Olivier DUPORT
	Quimper	Projet de CPTS	Yveline CANN
	Plouzané	Projet d'association et mise en place d'une application de messagerie sécurisée instantanée	Delphine IN
35	Noyal Châtillon sur Seiche	Projet de création d'association	Delphine IN
56	Inzinzac-Lochrist	Projet d'ESP	Delphine IN
	Quiberon	Projet de CPTS	Olivier DUPORT
	Pontivy	Présentation projet de CPTS	Olivier DUPORT

Formation destinée à tous les élus URPS et acteurs de terrain adhérent à GECOLib' :

- Rappel des éléments sur l'association
- Rappel sur l'exercice coordonné
- Recruter des facilitateurs volontaires

Formation spécifique aux facilitateurs recrutés pour accompagner les projets de CPTS



« J'ai sollicité GECO lorsqu'il a été question, sur le secteur de Plérin, de créer une association de professionnels libéraux. GECO m'a apporté son expertise et je me suis vraiment sentie soutenue. Les facilitateurs sont venus aux réunions que nous avons organisées, m'ont téléphoné régulièrement. J'ai apprécié leur aide physique et intellectuelle ; c'était rassurant d'avoir des personnes compétentes et disponibles. »



Monique THIBAUD
Présidente de l'association des professionnels de santé de Plérin

L'accompagnement des projets de CPTS

Les statuts de l'association ont été modifiés pour intégrer formellement l'accompagnement des CPTS parmi les prestations de GECOLib'.

L'URPS est très active dans le déploiement des CPTS :

2 élues et un IDEL mandaté, participent au pool des facilitateurs de CPTS.

Ils ont été formés pour accompagner les projets de CPTS.



Valérie Bertrand

- CPTS d' Auray
- CPTS de Binic



Yveline CANN

- CPTS de la Cornouaille



Olivier DUPOUR

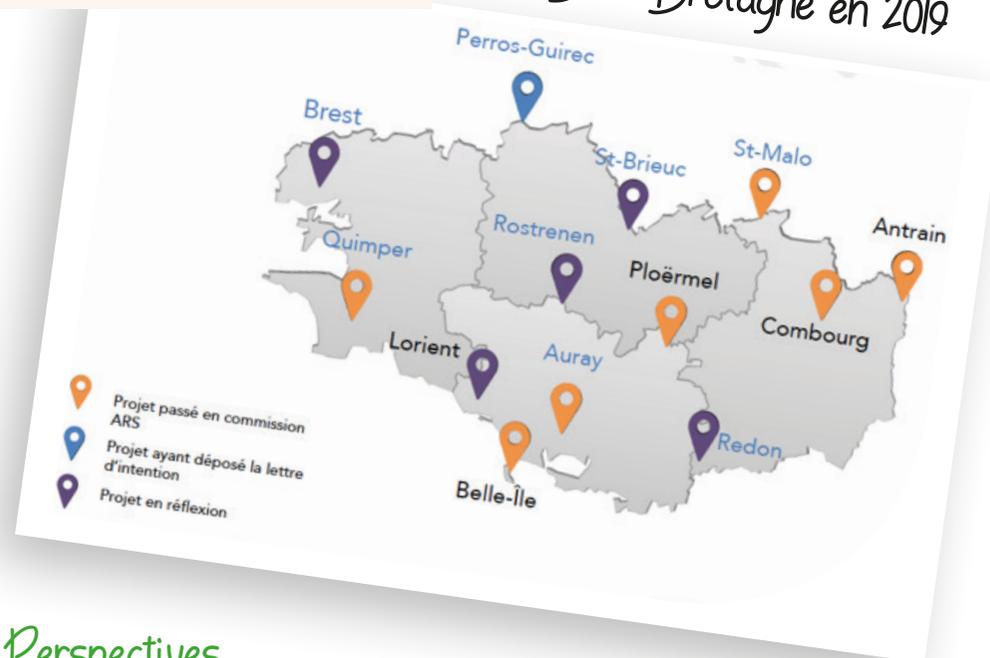
- CPTS de Redon
- CPTS de Pontivy

RÉFÉRENTS DE LA THEMATIQUE CPTS

Martine METAYER

Luc MIOSSEC

Cartographie des projets de CPTS en Bretagne en 2019



Perspectives

Constitution d'une équipe projet :

Une équipe projet composée des membres suivants :

- Les 6 chargées de mission URPS présents à la formation CPTS
- Les 6 élus facilitateurs présents à la formation CPTS
- Des professions non représentées dans le pool des facilitateurs.

Les objectifs de cette équipe projet sont :

- Avoir un organe décisionnel sur l'accompagnement des CPTS
- Concevoir un cadre d'accompagnement au travers de retours d'expérience des facilitations (Club CPTS)
- Être en lien avec les instances régionales.

Le Copil inter-URPS définira une politique d'accompagnement des CPTS par les URPS qui soit plus claire, notamment dans le cadre d'intervention.

Mettre en oeuvre des projets thématiques pour impulser des dynamiques pluri-professionnelles

GECOVAX : PROMOTION DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

OBJECTIFS DU PROJET :

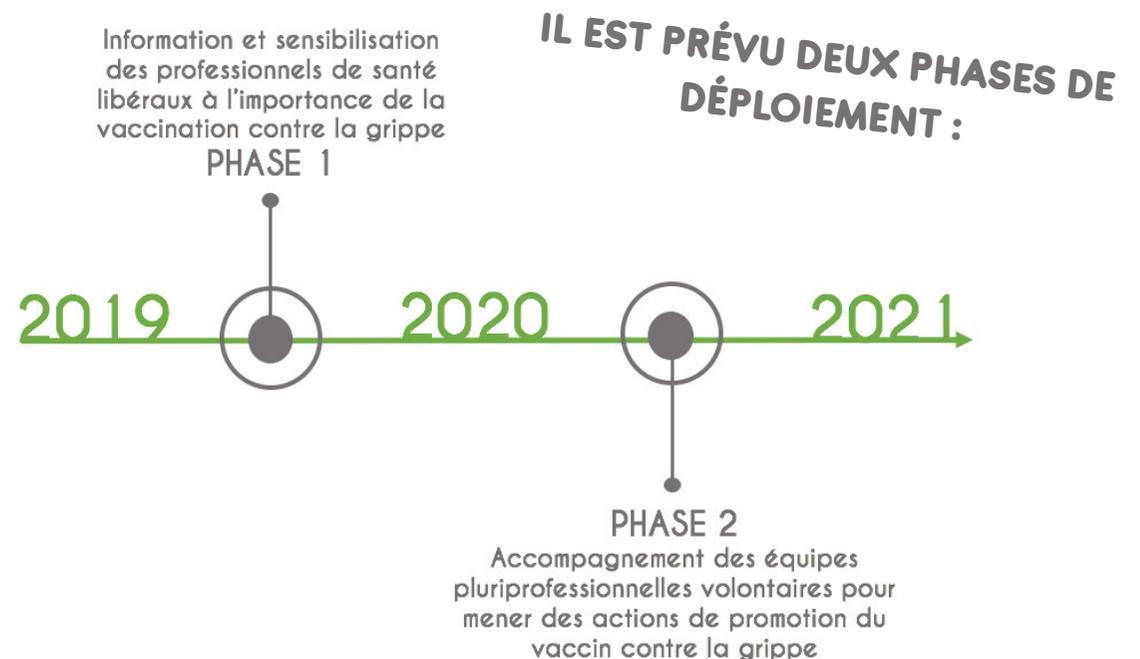
- Augmenter la couverture vaccinale contre la grippe des patients bretons,
- Augmenter la couverture vaccinale des professionnels de santé libéraux bretons,
- Impulser de nouvelles dynamiques pluriprofessionnelles.

Campagne 2019/2020

Pour la campagne 2019/2020, en complément des outils existants de la campagne 2018/2019, de nouveaux outils ont été élaborés par l'Assurance Maladie Bretagne à la demande des membres du comité de pilotage :

- Fiche repères sur la vaccination contre la grippe présentant les éléments de langage : population éligible, bon de vaccination...
- Tableau récapitulatif : qui vaccine qui ?

Un appel à volontaire a été diffusé aux équipes et professionnels de santé libéraux mi-août 2019 pour identifier ceux intéressés



par la boîte à outils GECOVAX et permettre qu'ils réceptionnent les outils pour le début de la campagne nationale de vaccination contre la grippe.

Le projet GECOVAX a également pu être présenté au Comité de pilotage régional vaccination animé par l'ARS. L'occasion de partager avec les acteurs de promotion de la vaccination en région (Ordres, établissements, Conseil général, CPAM...), les actions mises en place par les équipes pluri-professionnelles et professionnels de santé libéraux.

Favoriser le partage d'expérience et d'information

Organisation et participation à des événements :

L'édition 2019 des rencontres annuelles avait lieu à Quimper sur le thème de l'innovation !

Au programme : les initiatives bretonnes de l'article 39, les infirmières de pratiques avancées, la télémédecine, place des usagers dans les projets d'exercice coordonné...



« C'était une journée enrichissante ; on a pu y entendre diverses expériences d'autres exercices coordonnés. »



Monique THIBAUD

Être visible et diffuser de l'information par les réseaux sociaux

Site internet : <https://www.gecolib.fr/>

pour diffuser de l'information ainsi que l'actualité de l'association à un large public.



Newsletter : contact@gecolib.fr

Pour recevoir régulièrement les appels à projet, actualités et événements à venir. Elle est à destination des professionnels de santé en exercice coordonné ou intéressés par cet exercice, des partenaires de GECOLib' et des institutions.



Compte Twitter : @GECO_Lib

Pour relayer les nouveaux articles du site internet, des articles d'actualité et pour interagir avec les internautes.



Être force de propositions avec les partenaires institutionnels

Participation au comité de pilotage PACTE pour les coordinateurs d'équipes pluri-professionnelles de soins primaires.

Participation aux CARPEC organisées par l'ARS Bretagne afin d'instruire les demandes d'accompagnements d'un projet de MSP.

Ré-adhésion au GCS e-santé Bretagne afin de développer l'expertise dans le domaine de la e-santé et de contribuer aux projets.

Un adhérent de GECOLib' nommé représentant des responsables des centres de santé, des maisons de santé à la CRSA.

4

GLOSSAIRE

A

AAP : Appel A projet
ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel
ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AG : Assemblée Générale
ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
AOD : Anticoagulant Oraux Direct
ARS : Agence Régionale de Santé
ASIP Santé : Agence nationale des Systèmes d'Information Partagés de Santé

B

BPCO : Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

C

CARPEC : Cellule d'Appui Régionale pour les Projets d'Exercice Coordonné
CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
COPIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRONDPS : Comité Régional de l'Observatoire de la Démographie

des Professionnels de Santé

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSMS : Commission Spécialisée pour la prise en charge et les accompagnants Médico-Sociaux
CSOS : Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins
CSP : Commission Spécialisée Prévention
CTA : Coordination Territoriale d'Appui

D

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
DMP : Dossier Médical Partagé
DPC : Développement Professionnel Continu

E

EFS : Établissement Français du Sang
EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique
ENRS : Espace Numérique Régional en Santé
ESSORT : Équipe de Soins et ORganisation Territoriale
ESP : Équipe de Soins Primaires
ETP : Éducation Thérapeutique du Patient

F

FEHAP : Fédération des Etablissements Hospitaliers Privés d'Aide à la Personne privés non lucratifs
FFMPS : Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé
FHF : Fédération Hospitalière de France
FHP : Fédération Hospitalière Privée

G

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire
GECCO : Groupes pour l'Exercice Coordonné

H

HAD : Hospitalisation A Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé

I

IDEL(s) : Infirmier Diplômé d'État Libéral
IFOREM : Institut de FORMation Eugène Marquis
INCA : Institut National du Cancer
IRCRA : Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral

M

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie
MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire
MTEV : Maladie Thrombo-Embolique Veineuse

P

PA / PH : Personne Agée / Personne Handicapée
PACTE : Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe
PAERPA : Programme pour les Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie
PAF : projet Personne Agée Fragile
PAPRICA : Plateforme d'Appui de Premier Recours pour les

Interventions en Chirurgie Ambulatoire
PRS : Projet Régional de Santé
PSL : Professionnels de Santé Libéraux
PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

R

RA : Règlement Arbitral
RAAC : Récupération Améliorée Après Chirurgie
ROR : Répertoire Opérationnel des Ressources
RSPS : Réseau Social des Professionnels de Santé

S

SPS : Soins aux Professionnels en Santé
SRS : Schéma Régional de Santé

T

TS : Territoire de Santé

U

UCOG : Unité de Coordination Onco-Gériatrique
URIOPPS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

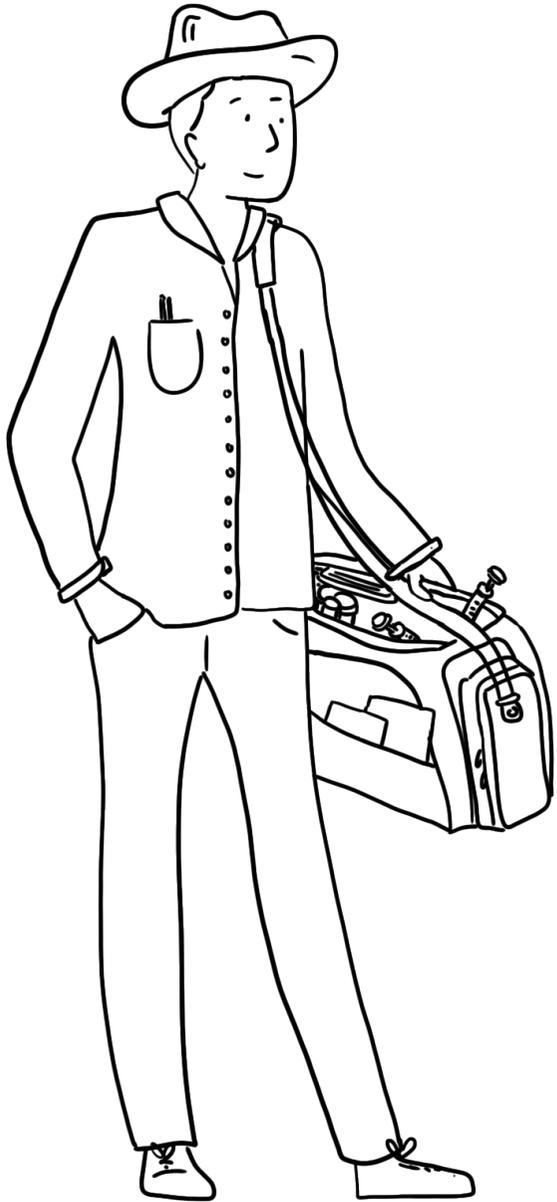


5

PARTENAIRES

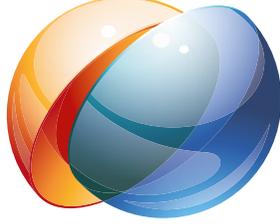








2019

 **URPS**
INFIRMIERS LIBÉRAUX
BRETAGNE

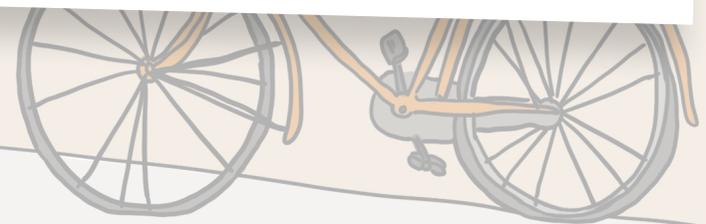
Rédaction et mise en page : Delphine IN

illustrations : Freepik et Laurianne DISCHLI



Comité de relecture : Valérie BERTRAND, Christophe BRILLEAUD, Claude FEILLANT, Francis KERVELLA, Luc MIOSSEC et Patrice THORAVAL

Réalisation : Novembre 2020



Maison des URPS
13E Bd Solférino 35000 RENNES

02 99 84 15 17
urps.idel@maisondesurpsbretagne.org

